



SAISON 2024/2025

**COTISATION POUR LICENCIE(E)
VENANT D'UN AUTRE CLUB**

Je demande une carte d'adhérent(e) à l'A S SOURS RANDO pour la saison 2024/ 2025.

J'ai noté que la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux associations d'une Fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents.

L' A S SOURS RANDO est affiliée à la Fédération Française de Randonnée (FFRP) sous le numéro 4021.

Je déclare être en bonne condition physique, ne pas suivre de traitement médical pouvant m'interdire la marche, notamment en montagne et m'engage à être convenablement équipé pour les activités auxquelles je participerai.

Je déclare également avoir une licence FFRP dans le Club de :

Fournir une photocopie de la licence de votre club d'adhésion

Tarifs saison 2024 / 2025 : 18 €uros

Si règlement par chèque, le libeller à l'ordre de "A S SOURS RANDO".

Documentation du club en version : électronique

"Version papier : prévoir 11 enveloppes timbrées avec adresse pour l'envoi des feuilles(personnes hors commune de Sours)

Je n' accepte pas de figurer sur les photos, prises lors des sorties, et publiées sur le site de l'association

Personne à prévenir en cas d'accident :.....Tél :.....

A.....le.....

(Mention manuscrite "lu et approuvé") :.....Signature:

Nom: Prénom: Date de naissance:

Adresse:

Code postal: Ville:

Tel: **E.mail:**

Tél Portable

A S SOURS RANDO, Mairie de Sours, 2, rue Louis Isambert, 28630 Sours

Affiliation à la Fédération Française de Randonnée Pédestre n° 4021 / Agrément Jeunesse et Sport N° 28-SM-411

Internet : [://www.randosours.fr](http://www.randosours.fr)

E-mail : bureau@soursrando.net